



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26143
25 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 23 JUILLET 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'AZERBAIDJAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Dans mes lettres (S/26079, S/26129 et S/26137), j'ai informé le Conseil de sécurité de la nouvelle agression lancée par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan, qui a pris un caractère menaçant pour le district d'Agdam avec une population de 100 000 habitants.

Dans la soirée du 22 juillet, l'armée arménienne a lancé un nouvel assaut contre la ville d'Agdam. Le 23 juillet, après s'être emparées des faubourgs de Gulasyly, Khydyrly et Muradbeili, et avoir soumis à des tirs meurtriers de roquettes et d'artillerie les quartiers résidentiels d'Agdam, les forces arméniennes sont entrées dans la ville. Elles se sont emparées d'une grande partie d'Agdam et des combats de rue acharnés se poursuivent dans d'autres secteurs.

Par l'interception des conversations du commandement des forces arméniennes d'agression, on a appris que quatre bataillons d'infanterie avaient été transférés en direction d'Agdam dans la nuit du 23 juillet. Ce matin, des renforts ont été amenés pour participer aux combats. Actuellement, l'ensemble des effectifs du IIe corps d'armée des forces armées arméniennes et les renforts récemment amenés d'Arménie, à savoir quatre bataillons d'infanterie, deux régiments de chars et cinq divisions d'artillerie, avec des unités d'appoint, participent à l'opération lancée contre Agdam.

Le 23 juillet, à 5 heures, les forces arméniennes ont lancé une offensive contre un autre district d'Azerbaïdjan, celui de Fizouli. Trois localités voisines ont été occupées et la route reliant la ville à Djebraïl a été coupée. Elles menacent également de capturer la ville de Fizouli. Cette dernière est soumise à des tirs d'artillerie intenses depuis une distance de six kilomètres. L'attaque a causé des dégâts considérables et fait 11 morts et 26 blessés parmi la population, d'après les estimations préliminaires.

Les faits susmentionnés témoignent directement des actes d'agression systématiques lancés par l'Arménie afin de s'emparer de deux nouveaux districts d'Azerbaïdjan, ceux d'Agdam et de Fizouli, en plus des districts de Latchine et de Kelbadjar qu'elle occupe déjà. Son mépris manifeste de la résolution 822 (1993) du Conseil de sécurité confirme les objectifs de conquête de l'Arménie. Ce sont précisément les actes d'agression lancés par l'Arménie qui contrecarrent les efforts extrêmement utiles déployés par le Président de la Conférence de Minsk, M. Rafaelli, afin de parvenir à un règlement dans les

meilleurs délais, de débloquent le conflit, d'obtenir un cessez-le-feu et d'engager directement un processus de négociation.

L'extension de l'occupation des territoires azerbaïdjanais, la mort de milliers de civils et la destruction de quantités d'installations économiques et industrielles et d'équipements sociaux sont la conséquence directe de l'impunité dont jouit la partie arménienne.

La République azerbaïdjanaise demande instamment au Conseil de sécurité de l'ONU de prendre des mesures énergiques afin de mettre un terme à l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV